

Appel à candidature

« Résidence à projet artistique et culturel de la Maison du littoral de Perros-Guirec »

Date limite de réception de candidatures : 5 avril 2021

Organisme : Ville de Perros-Guirec – Maison du littoral de Ploumanac’h
BP 147 Place de l’hôtel de Ville 22700 PERROS-GUIREC – France
02 96 91 62 77 / lamaisondulittoral@perros-guirec.com

Dates de résidence : De novembre 2021 à mars 2022 (2 mois)

1 – Projet de résidence

La résidence d’écriture proposera à l’auteur.trice de s’intéresser à l’ensemble du territoire de Perros-Guirec et ses habitants : Le bourg, les plages, le centre, le port, les quartiers ruraux et la partie littorale/maritime au cœur des préoccupations de la politique de la ville.

D’après les données INSEE 2017, Perros-Guirec compte 7 139 habitants, 50 % d’entre eux ont plus de 60 ans, 55% des plus de 80 ans vivent en couple et 40% seuls.

La ville est tournée vers le tourisme, héritage balnéaire du 19^{ème} siècle, avec ses 18 hôtels, 3 campings, 2 résidences hôtelières et près de 730 établissements d’activités marchandes. Ce dynamisme est soutenu par une politique de la ville proactive soutenant les initiatives individuelles et collectives.

Autour du 19^{ème} siècle, Ernest Renan, fédérateur des très littéraires dîners celtiques, contribue à faire connaître le Trégor. Bretonnant, il encourage ses compatriotes plus jeunes -Anatole le Braz, Charles Le Goffic, François-Marie Luzel, entre autres à puiser inspiration et souvenirs dans le fonds breton et celtique et dans l’amour du pays et des gens. Les écrivains romantiques de la fin du 19^{ème} se hasardent jusqu’au landes de Ploumanac’h, sans voix, médusés convaincus d’avoir basculés hors du monde, hors du temps en ce décor surnaturel. C’est dans la mythologie qu’ils trouvent refuge souvent pour transcrire le violent heurt émotionnel qui chavire leur talent d’artiste. De cet héritage est née l’association de protection du site naturel de Ploumanac’h, première du nom, qui a permis la sauvegarde d’un site reconnu au niveau international.

Au cours du 20^{ème} siècle, les touristes ont découvert le sentier des douaniers, mais la sur fréquentation a fini par endommager gravement le site et c’est grâce à une politique de réhabilitation et de gestion des flux que la biodiversité retrouve aujourd’hui son identité. La maison du littoral et son équipe de gardes, soutenue par la ville et le Conservatoire du littoral, anime, gère et entretient ce patrimoine d’exception.

La volonté de créer durablement une résidence d’écriture à Perros-Guirec, c’est donner l’opportunité à des auteurs.trices de travailler dans ce cadre unique, la maison du littoral, tout en ouvrant leurs créations à des thèmes comme les grands espaces, la place de l’homme dans la nature, le rapport du territoire à ses habitants.

Les actions mises en œuvre auront pour public les habitants de Perros-Guirec et en particulier les seniors et leurs familles (leurs enfants et arrières petits-enfants).

A travers les partenariats avec la bibliothèque municipale, deux résidences seniors et la librairie locale, les actions culturelles pourront rayonner sur tout territoire.

2 – Projet artistique

L'auteur.trice pourra travailler sur sa création notamment grâce au dépaysement que constitue le lieu d'écriture et l'isolement par rapport à son quotidien.

L'auteur.trice pourrait consacrer une partie de sa résidence, dans la mesure du possible à l'écriture d'un texte qui pourrait être publié par la suite.

Des ateliers et des rencontres durant la résidence permettront à l'auteur.trice d'échanger avec le public sur ses livres et/ou sur son écriture.

2 – Projet culturel

En lien avec son travail de création et ses inspirations littéraires l'auteur.trice participera à des actions de sensibilisation/de médiation /d'atelier de création littéraires. Elles ont pour objectif de favoriser une relation vivante des habitants du territoire au livre et à la littérature, de permettre à un public diversifié de découvrir la création littéraire, de donner le goût de l'écriture, de la lecture et de sensibiliser le public du territoire. Les rencontres sont organisées en collaboration avec la bibliothèque de Perros-Guirec, les résidences Jardins d'Arcadie et Domitys et Tom Librairie.

Un descriptif et calendrier détaillés des interventions, élaborés en concertation avec l'auteur.trice seront produits en annexe. Ce calendrier pourra être modifié/complété, d'un commun accord, au cours de la résidence, en fonction des besoins et souhaits exprimés par chacune des parties et par les différents interlocuteurs de la résidence.

Répartition du temps création/actions culturelles

L'auteur.trice dispose de la majorité de son temps de résidence pour se consacrer à son travail d'écriture.

Les temps de médiation artistique et culturelle qui lui seront demandés n'excéderont pas 30% du temps de résidence.

Le nombre d'interventions demandées à l'auteur.trice ne pourra excéder 5 heures par jour et 12 heures par semaine et il sera tenu compte pour son élaboration du temps de préparation et de déplacement.

Hébergement (lieu et conditions)

La Caravelle, rue des frères le Montréer 22700 Perros-Guirec Chambre, salle de bains privative avec accès aux parties communes : cuisine, salle à manger et salon.

Transports

Perros-Guirec est assez peu desservi par les transports en commun en hiver. L'équipe organisatrice assurera les déplacements liés à la résidence de l'auteur et un vélo électrique sera mis à disposition.

Conditions financières

-Droits d'auteurs : 4 000€ bruts pour 2 mois de présence sur présentation d'une facture (note de droits d'auteur) et d'un R.I.B.

-Déplacement : Forfait de 400€ pour les déplacements domicile-résidence. Mise à disposition d'un vélo à assistance électrique pour les déplacements logement perrosien-résidence

-Restauration : Forfait de 400€

-Restauration lors des actions culturelles : Prise en charge de certains repas, à hauteur de 17,50€, lorsque ceux-ci se déroulent toute la journée.

Conditions pour postuler

-Avoir déjà été édité(e) sous format papier, hors auto-édition ou édition à compte d'auteur, par une maison d'édition ayant déjà publié plus de 3 auteurs différents, ou dans le cadre d'une revue en diffusion payante et au tirage minimal de 300 exemplaires, disposant d'un numéro ISBN.

-Nécessité de dépaysement pour l'auteur.trice en résidence qu'il soit géographique, social ou culturel. Il n'implique pas une distance géographique déterminée entre le lieu de résidence et le domicile habituel de l'auteur.trice.

-Perspective de création d'un livre

Ces conditions s'inscrivent dans le soutien du Conseil Régional Bretagne aux résidences d'auteurs.

Éléments à fournir par le candidat

- Fiche administrative à remplir (en annexe)
- Lettre de motivation
- Note d'intention avec description du projet artistique et propositions d'actions culturelles
- CV
- Bibliographie
- Projets en cours

Annexes :

- Calendrier
- Fiche administrative à remplir

Annexe 1 Calendrier prévisionnel des rencontres

Fin de réception des candidatures : 5 avril 2021

Rencontre avec le jury : semaine du 19 avril

Novembre 2021

Une semaine : Découverte des lieux, rencontres des partenaires et affinage du projet.

Entre le 3 janvier et le 18 mars 2022

Sept semaines de création en résidence et actions culturelles à répartir en deux ou trois périodes.

Annexe 2 fiche administrative

- NOM (Préciser éventuellement le nom de jeune fille) :
- Prénom :
- Date et lieu de naissance
- Nationalité :
- Adresse :
.....
- Téléphone :/...../...../...../.....
- Courriel :
- N° Sécurité Sociale :

SITUATION PROFESSIONNELLE

1/ Si vous disposez d'un numéro SIRET, quel est-il ?

Si vous en disposez via une association, précisez le nom et les coordonnées de celle-ci

.....

-> Êtes-vous affilié.e à l'AGESSA ? Oui_ Non_

-> Êtes-vous affilié.e à la Maison des artistes ? Oui_ Non_

-> Êtes-vous affilié.e à un autre organisme ? Oui_ Non_

Si oui lequel :

-> Êtes-vous travailleur.se indépendant.e ou exercez-vous une profession libérale ? Oui_ Non_

2/ Êtes-vous affilié(e) au **GUSO** ? Oui_ Non_

(Joindre la déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales)

3/ Êtes-vous **employé.e** :

- d'une collectivité territoriale ? Oui_ Non_

- de l'Education Nationale ? Oui_ Non_

- d'une autre administration ? Oui_ Non_

-> Nom de votre employeur :

-> Êtes-vous titulaire ? Oui_ Non_

Fournir une preuve de votre titularisation (bulletin de salaire, arrêté)

4/ Êtes-vous retraité.e ? Oui_ Non_

Si vous êtes dans un autre cadre merci de nous le préciser :

Joindre un RIB pour établissement d'un compte tiers par afin de pouvoir vous rembourser, le cas échéant, vos frais de transport.